Municipalité de

Sainte-Cécile-de-Lévrard

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BÉCANCOUR
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a, à sa séance tenue le 19 décembre 2022, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-12-07

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES, LES TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau municipal, sis au 219, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard (Québec) G0X 2M0, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD (QUÉBEC) ce 20 décembre 2022.

Lyne Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe